



Décision jaf droit de garde

Par **wicca18**, le **02/09/2010** à **13:31**

Bonjour,

Par **mimi493**, le **02/09/2010** à **15:05**

Déjà, l'origine de votre séparation n'est pas un argument. Ce n'est plus "votre domicile" et vu que vous n'étiez pas mariée, elle n'a commis aucune faute en partant (il n'existait aucun domicile conjugal), ni en vous trompant (elle n'avait aucune obligation de fidélité)

Ensuite, la résidence alternée est sérieusement remise en cause car elle est nuisible aux enfants, surtout à cet âge, avec des conséquences durables sur l'équilibre, la scolarisation, la socialisation de l'enfant. La résidence alternée c'est juste le résultat de l'égoïsme des parents, leur DROIT à l'enfant, comme un objet (l'emploi du terme "garde" est, à ce point de vue, significatif).

Il y a des tas d'autres solutions pour que les deux parents existent dans la vie de l'enfant.

Vos mains courante pourraient se retourner contre vous, car ce qui transparait, c'est que vous n'êtes pas content qu'elle refasse sa vie et soit bien. Un parent a totalement le droit de sortir au restaurant et autres, en laissant ses enfants à la garde de tiers, encore plus si ce sont les grands-parents. Il ne commet aucune faute. Surtout que là, vous appuyez sur le fait qu'elle a, à demeure, quelqu'un de bien pour l'enfant (les relations avec les grands-parents sont saines et équilibrantes) qui peut la garder, chez elle, à tout moment ... ce que vous n'avez pas ... (vous n'allez pas faire croire, que vous allez avoir une vie monacale, vous aussi, vous sortirez et ferez garder votre enfant)

En plus, vous détruisez vous-même l'argument des horaires de travail puisque l'enfant sera

chez elle avec ses grands-parents pendant que sa mère travaille.

L'argument de l'argent est malsain, ça veut dire que vous estimez être un meilleur père parce que vous gagnez plus comme si ça s'achetait. Par contre, ça pourrait servir d'argument pour une pension alimentaire plus élevée.

Tout ça pour vous dire, que vous devez vous recentrer sur l'intérêt de l'enfant, ne plus apparaître comme celui qui veut se venger de la femme qui vous a trahi, humilié, en vous attaquant à la mère et en vous servant de l'enfant. Je ne dis pas que c'est le cas, mais ça en a, en tout cas, l'apparence.

Par **mimi493**, le **02/09/2010 à 18:21**

Je le repète : je ne dis pas que vous avez de telles pensées, je dis que ça en a l'apparence, je me fais un peu l'avocat du diable. ça veut dire que si vous dites tout ça au juge, c'est ce qu'il pourrait penser. Les juges voient trop de parents qui utilisent les enfants pour se venger l'un de l'autre. Ce que vous appelez "le contexte" amènent des arguments plus que fallacieux car uniquement concentré sur la vie privée de la mère qui vous déplaît (ça se sent, vraiment et c'est légitime, vous êtes un être humain, vous lui en voulez, qui n'en voudrait pas à l'autre dans un tel contexte ?)

Vous dites que c'est mieux le père que les grands-parents, mais c'est pire pour la nourrice : vous estimez que la mère fait mal car elle le fait garder par les grands-parents, chez elle, quand elle travaille tard. On pourrait vous rétorquer que vous ferez pire, car vous ferez garder votre fille par une étrangère en dehors du domicile quand vous travaillez. Tout se retourne.

Elle ne va pas transporter l'enfant chez vous à chaque fois qu'elle veut sortir (le réveiller, revenir le chercher etc.) alors qu'elle peut le laisser chez lui, dans son lit, tranquille, sans le perturber, et avec ses grands-parents. Si elle le faisait, vous risqueriez de lui opposer l'argument qu'elle vous dépose l'enfant comme un paquet dès que ça l'arrange et vous en servir pour dire que l'enfant serait mieux chez vous.

Je vous conseille un avocat pour ne pas faire de bêtises se retournant contre vous et vous conseillant sur quoi dire et quoi ne pas dire.

Les autres solutions avec une résidence exclusive permettant une stabilité de l'enfant :

- vous prenez l'enfant le mardi soir et tout le mercredi (ça c'est aussi pour l'avenir, quand il sera à l'école, vous allez voir, ça va arriver si vite. Elle a 21 mois, si l'école maternelle du coin les prend ainsi, à la rentrée prochaine, elle est à l'école. Il faut prévoir maintenant notamment que l'école ne sera pas forcément plus près de chez vous que de chez la mère, que la nourrice ne sera pas forcément la même, s'il y a nourrice)

- Les visites virtuelles, tous les jours, vous voyez votre enfant, il vous voit

Après ça dépend de chaque contexte, il faut analyser votre situation (je connais des pères qui ont les enfants tous les jours en allant les chercher à l'école, le goûter, les devoirs et la mère vient les chercher vers 18h30)

Quand on peut prévoir une résidence alternée, c'est qu'on s'entend très bien avec l'autre parent, et c'est donc aussi là, qu'on peut mettre en place des solutions alternatives bien plus satisfaisantes (l'enfant a aussi besoin de moments avec ses deux parents qui évidemment ne

se font pas la gueule)

C'est difficile pour vous, pour la mère, pour l'enfant. Les lois ne peuvent pas tout régler dans des cas comme ça. C'est dommage, qu'en France, on n'ait pas des accès plus simples à un conciliateur familial de confiance.

Par **mimi493**, le **02/09/2010 à 20:05**

Le problème c'est qu'il n'est pas possible que la loi soit précise dans des cas qui tiennent tellement de critères subjectifs, qui sont du ressort de l'amour, des sentiments.

La décision du juge sera forcément vécu comme injuste par l'un des parents.

Ceci étant, elle est trop jeune pour être séparée de sa mère. Qu'on le veuille ou non, qu'on invoque une égalité légale ou non, les parents ne sont pas égaux. Enfin, à vous de voir.